

Madame le Recteur
Chancelier des Universités
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Objet : Elaboration de la nouvelle carte des REP et REP+ dans notre académie

Madame le Recteur,

Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre chargée de l'Education nationale a annoncé le 23 septembre dernier la répartition académique des 350 REP+ et des 732 REP pour la rentrée 2015. L'académie de Clermont-Ferrand se voit dotée de 5 REP+ et 6 REP en lieu et place de 4 collèges ECLAIR, 9 collèges RRS et un RRS sans collège, ce qui en l'état représente une sortie de 2 collèges et du RRS sans collège des REP.

Pour le SNES-FSU, la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire doit se faire dans la transparence la plus totale, à partir de critères connus de tous dans un souci de justice sociale et nécessite par là même une véritable concertation. L'annonce ministérielle précise "les recteurs vont, durant tout le premier trimestre, conduire le dialogue local afin d'identifier, dans le cadre de la nouvelle répartition académique les futurs collèges et écoles de l'éducation prioritaire".

Beaucoup de questions restent à ce jour en suspens. Concernant l'indice social utilisé pour construire la carte, rien n'est précisé sur la part retenue des quatre indicateurs dans le calcul de ce premier. Comment le volume académique a-t-il été calculé ? L'indice retenu ne peut rendre compte de certaines particularités de notre académie comme par exemple la question de la ruralité. La question des lycées n'est pas évoquée. Quelles convergences entre la carte de l'éducation prioritaire et la carte de la politique de la ville ? Quels accompagnements pour les établissements scolaires sortant du périmètre ?

Pour le SNES-FSU, l'élaboration d'une nouvelle cartographie des réseaux de l'éducation prioritaire doit faire l'objet d'une concertation. C'est pourquoi, Madame le Recteur, nous vous demandons la mise en place d'un CTA extraordinaire ou à défaut d'un groupe de travail le plus rapidement possible.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre attachement au Service Public d'Education.

Patrick LEBRUN

Secrétaire académique